

<https://www.bfmtv.com/normandie/jeune-fille-denudee-et-agressee-au-havre-quatre-mineu...>

 Charlotte Lesage

 2 min read

Jeune fille dénudée et agressée au Havre: quatre mineures placées en garde à vue

- [BFMTV](#)
- [Normandie](#)

Le 15/01/2024 à 16:25 | MAJ à 16:49



Voiture de police devant un palais de justice (photo d'illustration) - AFP

Quatre mineures ont été interpellées et placées en garde à vue ce lundi 15 janvier au Havre.

Quatre mineures ont été interpellées et placées en garde à vue ce lundi 15 janvier dans l'enquête sur [l'agression violente d'une jeune femme au Havre](#), annonce le parquet du Havre dans un communiqué. Les jeunes filles, âgées de 15 à 16 ans, sont suspectées d'être les auteures des faits.

Deux plaintes déposées

Certaines de ces jeunes filles sont suspectées d'être impliquées dans une seconde agression. Dans son communiqué, le procureur de la République du Havre, Bruno Dieudonné, fait état de deux dépôts de plainte.

La première, le lundi 8 janvier, pour agression. La seconde est déposée le lendemain, le mardi 9 janvier, "pour des faits similaires". "Ces deux dossiers présentent des similarités",

indique le procureur de la République précisant que certains agresseurs sont "communs aux deux affaires".

"Frappée et contrainte de se dénuder"

Concernant la plainte du 9 janvier, le procureur de la République du Havre rapporte que la victime est scolarisée au lycée Lavoisier. Elle "a subi des premières violences au sortir de l'établissement avant d'être emmenée dans un endroit plus excentré", détaille le parquet. "Elle a alors été frappée et contrainte de se dénuder." Des violences qui ont été "filmées et diffusées sur les réseaux sociaux".

Les quatre jeunes filles placées en garde à vue sont entendues pour violence en réunion, menace de mort avec ordre de remplir une condition, captation et diffusion d'images présentant un caractère pornographique en utilisant un réseau de communication électronique et diffusion et enregistrement d'images relatives à la communication d'une atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, autrement appelé "happy slapping", détaille le parquet.

Les gardes à vue sont susceptibles d'être prolongée jusqu'au mercredi 17 janvier au matin.

Generated with Reader Mode